

DES PAYSANS  
DES PAYSAGES  
UN PAYS



 CHAMBRE JURASSIENNE  
D' **AGRICULTURE**

**2004**

**RAPPORT ANNUEL**

## Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

**L'assemblée générale** est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Chaque exploitant(e) membre cotisant de la CJA y est invité(e) et peut y participer

### Le Comité

- M. Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier, **président**
- Mme Yvette Petermann, agricultrice, Mettembert, **vice-présidente**
- M. Etienne Oouvray, agriculteur, Chevenez, **vice-président**
- Mmes Françoise Etique, agricultrice, Montignez  
Christiane Piquerez, agricultrice, Montmelon  
Anne Roy, agricultrice, Porrentruy
- MM. Roger Hutmacher, agriculteur, Le Bémont  
Jean-François Maillard, agriculteur, Montfaucon  
Jean-François Pape, agriculteur, Pleigne

### Les dicastères

Politique agricole et relations publiques	Vincent Eggenschwiler
Politique sociale et information	Yvette Petermann
Economie laitière et production porcine	Etienne Oouvray
Productions végétales	Françoise Etique
Diversification, tourisme et environnement	Christiane Piquerez
Formation professionnelle et animation rurale	Anne Roy
Production bovine	Roger Hutmacher
Autres productions animales	Jean-François Maillard
Politique foncière	Jean-François Pape

## Table des matières

	Pages
Table des matières	1
Mot du Président	2 - 3
Procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2004	4 - 9
Agriculture en 2004	10
Météo	10
Les récoltes	10 - 11
Production animale	11 - 12
Ordonnance sur l'utilisation des médicaments vétérinaires	12 - 13
Assemblée de la société suisse d'économie Alpestre	13
Foire de Fribourg	13
Fondation rurale interjurassienne	14
Tableau 1 : Formation en agriculture et en économie familiale	14
Fromagerie de Courgenay	15
Sortie anticipée du contingentement	15 - 16
Tableau 2 : Quelques données générales sur l'agriculture Jurassienne au 2 mai	17
Tableau 3 : Structures et productions principales de l'agriculture du Jura	18 - 19
Réseaux Ordonnances sur la Qualité Ecologique	20 - 21
Révision du contrat type de travail en agriculture	21 - 22
Assurances	22 - 24
Services juridiques de consultation et de renseignements	24
Ajapi	25 - 26
Nouvelle identité pour la NCJA	26
Programme d'activité 2005	26 - 27
Comptes de pertes et profits	28
Comptes de bilans	29
Compte de solidarité / contributions professionnelles 2005	30
Rapport de vérification	31
Nos partenaires cotisants	32

## **Le mot du Président**

L'année 2004, qui vient à peine de s'écouler, peut être qualifiée de bonne année agricole. Les conditions météorologiques équilibrées ont permis aux paysans d'engranger de bonnes récoltes tant qualitativement que quantitativement !

En effet, la production végétale, de bonne qualité en général, s'est bien écoulée mais à des prix sensiblement plus bas que l'année précédente.

Le prix du bétail de boucherie, après un premier semestre pénible pour la viande d'étal, s'est substantiellement amélioré dans la deuxième partie de l'année. Le bétail de rente a donc suivi l'embellie des prix et s'est bien écoulé tant en Suisse qu'à l'étranger.

Malgré ce constat, la situation économique de l'agriculture suisse reste très précaire. Elle subit le rythme soutenu des réformes et met les familles paysannes sous pression !

La déréglementation et la libéralisation qui se poursuivent font pression sur les marchés sans qu'une accalmie ne soit perceptible.

La concrétisation de PA 2007 progresse à grands pas, avec à sa porte, l'abandon du contingentement laitier d'ici 2009. Parallèlement, les mesures d'économie font pression sur les budgets fédéraux et les moyens financiers destinés à l'agriculture risquent de se voir encore diminués.

A constater les tergiversations du Conseil Fédéral en matière de planification et de vision à terme de la politique agricole, nos craintes paraissent fondées.

Sur la scène internationale, nous subissons les effets, et ceci de manière croissante, de l'application des Accords bilatéraux avec l'UE et, plus inquiétant, les futurs engagements OMC qui se discutent actuellement.

La perspective de ne compter plus que 20'000 producteurs de lait en Suisse se rapproche à grands pas alors qu'elle s'emblait irréaliste et utopique pour beaucoup !

Actuellement, les accords bilatéraux II s'attaquent durement à la culture de la betterave sucrière, une production végétale encore lucrative pour de nombreuses exploitations suisses voire jurassiennes.

Dans les négociations OMC, l'agriculture ne compte plus parmi les principales branches économiques, d'où ses difficultés d'être prise en compte, sinon à travers la reconnaissance des importantes prestations

d'intérêt général qu'elle fournit que ce soit au niveau de l'environnement ou de la sécurité alimentaire.

Si les grandes nations exportatrices de marchandises alimentaires arrivent à imposer leurs exigences, il y a fort à parier que ce sera le cas, cela pourrait représenter un manque à gagner entre 1,5 et 2,5 milliards pour les entreprises agricoles de notre pays !

Transposé dans les chiffres de l'agriculture jurassienne, cela représente une perte entre 25 et 40 millions sur un rendement brut d'environ 160 millions.

Cet environnement compliqué, national ou international, nous laisse songeur et perplexe pour la pérennité de nombreuses exploitations agricoles, même si la taille moyenne des exploitations jurassiennes demeure un atout appréciable.

L'emprise sur les coûts externes à l'exploitation est très limitée alors qu'ils représentent statistiquement plus du 75% des coûts totaux de production !

Tous les responsables politiques ou organisations de défense professionnelle réclament des baisses de ces coûts mais constatent très vite que ceux-ci dépendent du niveau de vie élevé en Suisse et que l'agriculture s'en trouve piégée et sans moyen d'intervention efficace !

Stagnation voire augmentation des frais de production et baisse des prix pour les produits agricoles, sans pessimisme exagéré, il s'agit d'une antinomie parfaite !

Ces défis considérables d'adaptation, de restructuration, d'analyse et de remise en question provoquent chez nos agriculteurs une situation difficile et ne sont pas toujours encourageants pour trouver des repères afin de ne pas désespérer.

Actuellement, toutes les pistes doivent être prospectées afin de trouver des solutions pour chaque exploitation. L'agrandissement inconsidéré des surfaces des domaines agricoles n'est sûrement pas la seule issue et les diverses prestations externes à la profession sont à analyser et peuvent être sources de revenu complémentaire.

Le comité de la CJA vous encourage, agricultrices et agriculteurs, à persévérer dans vos entreprises et vous assure que dans nos démarches quotidiennes nous relayons et défendons les soucis des producteurs jurassiens.

*Vincent Eggenschwiler*

# **Procès-verbal de l'assemblée générale de la Nouvelle Chambre jurassienne d'agriculture, vendredi 5 mars 2004 à 13h15 à la halle de gymnastique de St-Brais.**

---

## Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la NCJA
  2. Désignation des scrutateurs
  3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2003
  4. Rapport d'activité 2003
  5. Rapport de synthèse sur les conférences régionales
  6. Comptes 2003
  7. Budget 2004
  8. Programme d'activité 2004
  9. Nomination d'un membre à la commission de vérification des comptes (suppléant)
  10. Divers
- 

### ***1. Ouverture de l'assemblée par le président de la NCJA***

Dans son discours d'accueil, le président rappelle quelques événements marquants de l'année écoulée. Guerres en Irak, en Palestine, en Tchétchénie, sommets mondiaux d'Evian, de Davos, de Porto Allegre, de déclarations de différents milieux notamment de Pro-Natura et WWF argoviens préconisant d'avoir le moins d'enfants possible pour ménager l'environnement. Tous ces faits appellent à la réflexion. M. Vincent Eggenschwiler revient aussi sur les nouveaux défis de responsabilité et de valeur. Il relève que l'agriculture est prête à se battre pour ceux-ci mais que les conditions cadres doivent être acceptables. La Confédération ne peut se contenter de passer du tout administré au tout libéral.

Il insiste sur la volonté politique de maintenir une production transformable et commercialisable dans une région périphérique. La production doit revendiquer sa proximité et sa légitimité. Pour y parvenir un large partenariat avec les politiques, les pouvoirs publics et les consommateurs est nécessaire.

Le président compte aussi sur la création de la Fondation rurale interjurassienne pour aider à atteindre ces buts. Il convient que la responsabilité qu'assumera la NCJA au sein de cette nouvelle entité va au-delà des revendications et mais se devra aussi d'application. Il invite toutes les personnes concernées par le projet à s'investir avec une confiance réciproque dans cette nouvelle structure.

Il salue ensuite les personnalités présentes en particulier, M. Manfred Boestch, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture et orateur du jour ainsi que MM Pierre-André Comte, président du Parlement et Jean-François Roth, Ministre de l'économie, Mme Madeleine Amgwerd et M. Pierre Kohler, représentants jurassiens aux Chambres fédérales, Mmes et MM. les députés au parlement jurassien, les représentants de la chambre d'agriculture du Jura bernois et de l'USP, M. Werner Muller, vice-président de la MIBA, les représentants des organisations partenaires de la NCJA et les représentants de la presse.

Le maire de la commune, M. Maurice Schaffner salue l'assemblée et présente sa commune qui se compose de 220 habitants, dont 75% sont agriculteurs. La commune de Saint-Brais s'étend du bord du Doubs aux Franches-Montagnes, elle compte de nombreuses fermes isolées et un remaniement parcellaire a été réalisé dans le périmètre du village. Les grottes de St-Brais ont permis de mettre en évidence la présence de l'homme aux temps néolithiques.

Le président du parlement, M. P.-A. Comte, apporte les salutations du parlement jurassien et se réjouit d'être parmi nous. Il considère l'agriculture comme une composante du pays et de la conscience nationale. Il se joint à l'appel du président au sujet de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et se réjouit de la naissance de cette coopération active avec le Jura bernois. Il se dit chagriné par le conflit qui oppose les agriculteurs aux milieux de la protection de la nature et appelle à la négociation en vue de retrouver une paix sociale. Il constate qu'aujourd'hui, on produit mieux et réclame la considération pour les travaux exécutés.

Le ministre de l'économie, M. J.-F. Roth, transmet les salutations du Gouvernement. Dans son message, il rappelle l'importance de produire des biens à haute valeur ajoutée. Il s'inscrit en faux contre les mesures de centralisation de la production dont les régions périphériques sont exclues. Il appelle à une compensation de la baisse du prix du lait dont les producteurs seront les seuls à faire les frais. Il revient aussi sur la FRI et relève l'importance du rôle de la profession dans la nouvelle organisation. Il constate encore que la globalisation et la mondialisation ne sont pas toujours adaptées au secteur primaire et qu'elles doivent faire l'objet de mesures particulières.

## ***2. Désignation des scrutateurs***

MM Joseph Rossé, Gérard Meyer, Philippe Respinguet, Jean-Louis Beuret sont nommés scrutateurs de l'assemblée.

### *3. Procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2003*

Celui-ci était joint au rapport, il est approuvé avec remerciements à son auteur.

### *4. Rapport d'activité 2003*

M. J.-P. Lachat, secrétaire général, présente sur les activités déployées durant l'année écoulée. Il revient sur la procédure qui a conduit à l'introduction de PA 2007. La volonté marquée de renforcer les effets du marché par une libéralisation croissante s'inscrit dans la continuité de PA 2002. Au travers de cette politique, un renforcement de l'esprit entrepreneur des paysans est également poursuivi.

Il relève que l'effet de cette politique sur les productions avec un faible taux d'auto-approvisionnement pourrait nécessiter des adaptations et appelle l'Office fédéral de l'agriculture à la vigilance. La viande de mouton a déjà subi une forte baisse et les acheteurs incriminent le changement de système d'importation.

La production laitière est sous pression et l'attractivité économique de cette production est à la baisse. Une revalorisation de celle-ci passe par une augmentation des prix et une nouvelle forme de soutien basé sur la surface fourragère. L'abandon du contingent présente encore des incertitudes et il est impératif qu'un système performant de gestion des volumes remplace le contingent étatique en vigueur. L'avenir de cette production repose sur l'équilibre du marché. Un équilibre entre les mesures de soutiens et entre les différentes productions est également souhaitable pour éviter le marasme d'un côté ou de l'autre. M. J.-P. Lachat revendique aussi le droit de produire des biens commercialisables de haute qualité pour le canton du Jura. Il s'indigne de la façon dont ont été distribués les derniers quotas de betteraves où le Jura s'est vu exclure de tout nouveau planteur. Il revient sur la sécheresse et ses effets désastreux pour la plupart des exploitations du canton. La NCJA a frappé à toutes les portes pour obtenir des aides pour les exploitations en difficultés. Le secrétaire général relève la bonne reprise des marchés de la viande et forme les vœux que l'offre puisse être jugulée avec la création de la nouvelle organisation des producteurs de bovins. Il rappelle encore les difficultés de communication avec les milieux de la protection de la nature qui, malgré les efforts concédés par les agriculteurs avec l'introduction généralisée de la production intégrée, refusent de voir les progrès réalisés dans le domaine de l'environnement. Il remercie enfin les agriculteurs, les collaborateurs de la NCJA et tous les partenaires de l'agriculture jurassienne pour toute l'énergie engagée à la défense des intérêts de notre coin de pays.

## **5. Rapport de synthèse sur les conférences régionales**

M. J.-P. Lachat dresse une brève synthèse des forums de discussions organisés par la NCJA en automne 2003 sur des exploitations agricoles. Il note que la formule a été appréciée par les participants et qu'elle sera renouvelée en 2004. La participation a été moyenne et on a constaté une certaine résignation auprès des agriculteurs qui, pour la plupart, rencontreront des problèmes de liquidités durant ces prochaines années. Il remercie encore le centre de vulgarisation agricole du Jura, les cercles et sociétés d'agriculture régionaux, ainsi que les coopératives agricoles pour leur excellente collaboration dans l'organisation de ces journées.

Les rapports sont discutés et quelques compléments sont fournis à diverses questions.

## **6. Comptes 2003**

Ceux-ci étaient joints au rapport, ils sont commentés. M. J.-P. Lachat signale une petite erreur dans la présentation des comptes d'exploitation qui ne correspondent pas exactement au bilan. Il faut corriger le montant sous rubrique *Autres productions*, le chiffre exact étant de Fr. 18'527.48 et non Fr. 18'447.48. Le bénéfice s'établit ainsi à Fr. 4'312.43 et non à Fr. 4'232.43.

La discussion n'est pas utilisée et les comptes sont acceptés, décharge est donnée aux responsables.

## **7. Budget 2004**

Celui-ci est accepté tel que présenté dans le rapport 2003. Il présente un déficit de Fr. 25'500.-- qui sera couvert par les réserves créées en 2003. Parallèlement, il conviendra d'étudier la possibilité de nouvelles sources de financement en assurant de nouveaux mandats. Ce budget tient compte d'une diminution d'un demi poste au secrétariat en raison de la diminution importante du nombre d'assurés en 2004. Le budget est accepté à l'unanimité.

## **8. Programme d'activité 2004**

Il figure également au rapport et se base sur 5 axes : création de la Fondation rurale interjurassienne, attentisme particulier à l'évolution de tout ce qui touche à la production laitière, analyse des possibilités de prendre de nouveaux mandats, notamment dans le domaine de la création des réseaux écologiques et suivi de l'application de la PA 2007 et de ses effets sur l'agriculture jurassienne. Le suivi de l'actualité agricole demeure une tâche

permanente de la NCJA. Le programme d'activité est accepté tel que présenté.

### ***9. Nomination d'un membre à la commission de vérification des comptes (suppléant)***

M. Maurice Compte, gérant de l'association agricole de Courtételle, est nommé en tant que suppléant des vérificateurs des comptes.

### ***10. Divers***

Ce point n'est pas utilisé, ceci permet de laisser plus de temps à notre orateur, M. Manfred Boetsch.

### ***Exposé du directeur de l'Office fédéral de l'agriculture sur le thème : PA 2007 et ses effets sur la production laitière en Suisse.***

En préambule, M. Boetsch répond aux diverses interrogations exposées dans les rapports précédents.

Selon lui, la chute du prix de la viande de mouton n'est pas due au changement de système d'importation, mais plutôt à une production interne qui a augmenté de 6% alors que la consommation stagne. D'autre part, une offre trop hétérogène sur les marchés ne correspond pas non plus aux demandes du marché.

Au sujet du sucre, il constate que l'interprofession du sucre n'existe pas et que la filière est gérée par l'industrie. En conséquence, il ne faut pas s'étonner d'un tel résultat. Il revient ensuite sur les 5 principes d'actions de PA 2007 qui se résument ainsi : Préservation des parts de marchés, augmentation des performances des agriculteurs, conjonction des efforts dans l'espace rural, c'est-à-dire repenser la politique agricole dans l'ensemble de l'espace rural et des atouts utilisés par les autres secteurs, accompagnement social à l'évolution des structures et renforcement de la confiance auprès des consommateurs.

Il brosse le tableau du marché laitier suisse et relève que les structures de l'industrie laitière doivent aussi évoluer. Les entreprises de transformation sont encore trop nombreuses et doivent améliorer leurs performances. Selon M. Boetsch, la sortie du contingent de droit public est dictée par la nécessité d'adapter la production au marché, de diminuer l'effet des coûts pour l'augmentation de la production par l'achat de quotas et en raison des accords bilatéraux. Jusqu'en 2009, différentes étapes sont prévues et il est probable qu'une majorité de producteurs seront concernés par une sortie anticipée du contingent en 2006. La MIBA remplira les critères si elle en fait la demande. D'autre part, il est prévu que la législation soit favorable aux

producteurs de lait et les quotas loués seront attribués dès mai 2004 à celui qui les traite. Pour récupérer un quota loué, il faudra le traiter à nouveau. Selon le directeur de l'OFAG, la stratégie des producteurs de lait en ce qui concerne la priorité à donner à la quantité ou au prix n'est pas claire. En ce qui concerne la prime à la vache laitière, il ne prend pas position, mais rappelle que la production laitière reste un pilier de l'agriculture suisse. Une attitude offensive et des structures favorables vont contribuer à faciliter la relève des défis que nous devons affronter.

Une discussion animée suit ce long exposé où l'on entend que l'évolution des structures va continuer, qu'elle est nécessaire pour maintenir une agriculture compétitive. On va encore perdre des places de travail dans le domaine qui nous occupe mais il n'existe pas d'alternative. Des adaptations sont aussi nécessaires dans les domaines en amont de l'agriculture, les importations parallèles par exemple, diminueraient les coûts de production, mais la politique tarde à prendre les bonnes décisions dans ce domaine.

On constate aussi qu'une cohésion entre les producteurs est de mise pour mettre toutes les chances de leur côté. Dans le cas de la viande de mouton par exemple, Proviande a accepté toutes les demandes d'importation malgré les prix catastrophiques sur le marché interne. M. Boetsch pense que les interprofessions ont une réelle chance de fonctionner et de jouer le rôle que l'on attend d'eux, car chaque partenaire compte sur l'autre.

La discussion est close vers 17h00, le président lève l'assemblée en souhaitant à chacun un bon retour. Il remercie encore l'association des paysannes des Franches-Montagnes et la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau pour leur collaboration dans l'organisation de l'assemblée 2004.

## **Agriculture en 2004**

L'année agricole 2004 devrait être plutôt satisfaisante d'un point de vue économique, les récoltes ont été bonnes et la plupart des produits ont pu être écoulés. L'activité de la Chambre jurassienne d'agriculture a été importante et une multitude de sujets ont été traités. La défense des intérêts des agriculteurs, la promotion de l'agriculture et l'information font partie des principales activités. Nous revenons dans ce rapport sur les principales actions menées en 2004.

Malgré une année assez favorable, l'évolution de la situation économique et la viabilité des exploitations agricoles nous préoccupe et nous suivons de très près les discussions autour du marché laitier et de la politique agricole 2011 dont les effets seront déterminants pour l'agriculture jurassienne.

## **Météo**

La neige du mois de février a été suivie d'un printemps particulièrement frais et assez sec jusqu'au début mai et faisait déjà craindre une nouvelle sécheresse à certains. La végétation en a quelque peu souffert en particulier la première coupe d'herbe. La situation s'est heureusement modifiée en juin avec un retour des précipitations dans la moyenne des dernières décennies. Un été relativement chaud, mais avec de nombreux orages n'a pas facilité les récoltes. L'automne doux, mais assez humide a favorisé la profusion des herbages assortis de quelques problèmes de récoltes et de pâture dans pareille situation. De même, l'installation des cultures et leurs soins n'a pas été facile. (Source : Rapport de la station phytosanitaire cantonale 2004).

## **Les récoltes**

Malgré une première coupe faible en plaine, les réserves de fourrages ont pu être reconstituées dans bon nombre d'exploitations. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> coupes ont été abondantes et la qualité des fourrages était généralement bonne. Les récoltes de céréales étaient bonnes en 2004. En Ajoie et dans la Vallée de Delémont, des rendements plus élevés que la moyenne des dernières années ont été constatés dans bon nombre de parcelles. Les colzas ont également surpris en bien. La quantité de colza contractuelle est couverte, ce qui n'était pas le cas les années passées. Pour le tournesol et le soja, les quantités livrées dans les centres collecteurs jurassiens étaient légèrement inférieures à celles attribuées. Les rendements des blés étaient dans une moyenne des années normales, avec quelques cas de résultats en dessus de celle-ci. Les temps de chute et poids à l'hectolitre étaient bons à très bons. La récolte des blés a été interrompue par des périodes orageuses responsables de la germination sur pied des derniers lots. Les maïs ont bénéficié de bonnes

conditions avec suffisamment de pluies et les rendements en ensilage étaient très satisfaisants.

## **Production animale**

Le cheptel de bovins au mois de mai 2004 était de 56'243, soit une diminution de l'effectif de plus de 1'000 têtes ou 1.8% en comparaison à l'année précédente. Au niveau national, la diminution n'est que de 0,6%. Cette différence est vraisemblablement une répercussion de la sécheresse 2003 et confirme les craintes que nous avons quant aux effets de cette calamité.

Le marché du bétail bovin a été marqué par les prix élevés des vaches durant toute l'année. L'offre était insuffisante, il a fallu importer de la viande à saucisse ce qui n'était plus arrivé depuis 4 ans. Le marché de la viande et de veaux d'étal a connu par contre quelques difficultés en début d'année en raison d'une faible demande, la situation ne s'est améliorée qu'au mois d'août seulement. Le marché du bétail d'élevage était bien soutenu durant toute l'année, le prix des jeunes vaches a dépassé les Fr. 3'100.-- en automne et toutes races confondues (statistiques USP). Ce niveau de prix n'avait plus été atteint depuis plusieurs années. Les mises organisées dans l'arc jurassien par les fédérations cantonales d'élevage ont connu aussi un bon succès et leur notoriété, notamment en Suisse alémanique, se fait grandissante.

Les effectifs porcins du Jura ont reculé d'un peu plus de 1'000 têtes (- 7%) alors qu'ils ont augmenté de 4% au niveau Suisse. Cette situation devrait s'inverser à l'avenir puisque plusieurs projets de production porcine pourront enfin voir le jour dans le Jura et ceci après de longues procédures d'oppositions menées par les organisations de protection de la nature. On notera au passage que l'entêtement de celles-ci a provoqué inévitablement un manque à gagner important aux agriculteurs concernés. Compte tenu de ce long délai, on espère que leurs promoteurs pourront encore compter sur l'appui de leurs partenaires commerciaux pour pouvoir réaliser ces projets de diversification agricole dont l'agriculture jurassienne a besoin.

Du côté du menu bétail, on notera le prix catastrophique obtenu pour les ovins. Cette situation est la conséquence d'une offre assez importante et de la nouvelle répartition des contingents d'importation.

La production d'œufs dans le Jura a subi bien des turbulences durant l'année sous revue. Un groupement de petits producteurs des Franches-Montagnes a vu son contrat d'achat dénoncé et n'a pas retrouvé d'acheteur. D'autre part, plusieurs autres producteurs dont les unités de production n'ont pas pu être adaptées aux exigences des acheteurs (sorties régulières et jardin d'hiver) ont arrêté la production. Entourée de représentants de cette production, la CJA a pris différents contacts en vue de relancer cette production dans le

Jura. La perte de ce potentiel de production n'est pas acceptable, mais les tractations avec les acheteurs d'œufs ne sont pas faciles. La situation de périphérie de notre canton nous pénalise sérieusement d'une part, d'autre part l'évolution du poulailler standard (8 à 10'000 poules par unité de production) nécessite des investissements importants que peu de producteurs semblent prêts à consentir. Néanmoins, il est impératif que de telles unités puissent à moyen terme se réaliser aussi dans le Jura, sans quoi cette production très florissante chez nous dans les années 70 et 80, pourrait bien disparaître. La CJA continuera de suivre ce dossier en appui au groupement des aviculteurs jurassiens.

Enfin, l'effectif chevalin jurassien est assez stable. Le prix des poulains destinés à la boucherie a été fortement mis sous pression. Invoquant la nouvelle formule de répartition des contingents d'importation de viande, les acheteurs proposaient une baisse de plus de 20%. Les perspectives de besoins supplémentaires en viande importée et les actions conjointes de la défense professionnelle (CJA, FJEC, FSFM) ont permis de limiter cette baisse de manière importante. On notera encore que la production indigène est également en diminution et ne justifiait pas cette stratégie de baisse de prix.

En ce qui concerne les chevaux d'élevage, les prix se maintiennent mais les éleveurs rencontrent quelques difficultés d'écoulement.

Au chapitre chevalin, on notera encore la mise en faillite de la Fondation de Bellelay et de son centre du cheval. Un projet grandiose et sans doute surdimensionné trouve ainsi un triste épilogue. Nous le regrettons car cet instrument, qui aurait dû servir le développement rural, échappe à la profession.

En résumé, on peut dire que l'année agricole était globalement bonne. On espère que les prévisions d'augmentation du revenu agricole de l'Office fédéral de l'agriculture se vérifieront dans le Jura.

### **Ordonnance sur l'utilisation des médicaments vétérinaires**

Le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2004, une nouvelle ordonnance sur l'utilisation des médicaments vétérinaires. Celle-ci provoquera une surcharge en travail administratif pour les vétérinaires et les agriculteurs. Il nécessitera deux visites vétérinaires supplémentaires sur les exploitations. Tänikon estime le coût de cette nouvelle réglementation à environ 14 millions.

La CJA, comme AGORA, s'était prononcée lors de la consultation de cette ordonnance en insistant sur l'irrecevabilité d'un texte qui provoquerait une

augmentation des coûts aux agriculteurs. Une requête de retrait de l'ordonnance est en cours. On verra si le Conseil fédéral, qui prône une simplification des procédures pour diminuer les coûts, est conséquent avec lui-même.

### **Assemblée de la société suisse d'économie Alpestre**

La Chambre, en collaboration avec la société d'économie alpestre du district de Moutier, a organisé à la fin juin, les assises annuelles de la société suisse d'économie alpestre. Cette organisation s'occupe de la défense et du maintien des exploitations agricoles en zone de montagne. Le Jura ne dispose pas d'organisation spécifique et la CJA assure le relais. Nous disposons d'une représentante jurassienne au sein de ce comité national en la personne de Mme Maguy Chapatte. Parmi les actions remarquées de cette organisation au cours de ces dernières années, on notera son influence certaine dans le dossier des contributions d'estivage.

Ainsi ce sont plus de 170 personnes qui se sont réunies le vendredi à Tavannes pour la partie administrative et qui ont visité les pâturages boisés des Franches-Montagnes le lendemain, en compagnie de nos autorités cantonales. L'appui financier de Fenaco et de Landi Chaîne du Jura nous a permis de réaliser une opération sans conséquence financière pour la Chambre.

### **Foire de Fribourg**

Le canton du Jura fut l'hôte d'honneur de la 25<sup>ème</sup> foire de Fribourg. L'agriculture jurassienne a été associée à la démarche par le département de l'économie et de la coopération et la CJA, chargée de la coordination de cette présentation. Grâce à la collaboration des fédérations et organisations jurassiennes d'élevage, l'association du tourisme rural, l'association des paysannes jurassiennes, la Fondation rurale interjurassienne, la Ferme du Bonheur, le soutien du canton du Jura, Roth SA et Centre Ajoie SA, la prestation de l'agriculture jurassienne a été réussie et très appréciée du public et des organisateurs de la foire. La démarche s'inscrivait aussi dans un but de communication agricole au niveau romand. Nous espérons que cette expédition occasionnera quelques retombées économiques pour les prestataires du tourisme rural et pour les éleveurs. Une opération du même type, mais de plus grande envergure, est en préparation pour la Foire de la LUGA, Lucerne.

## Fondation rurale interjurassienne

La fondation rurale interjurassienne a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Le travail de la commission paritaire a abouti après trois ans de négociations entre les cantons, les associations des groupes d'études et les chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois. Pour rappel, la NCJA avait approuvé ce projet lors de son assemblée générale de 2003.

La nouvelle entité fonctionne depuis le début août 2004 sous la direction de M. Olivier Girardin. Ses activités portent sur la formation en matière d'agriculture et d'économie familiale, les conseils et les expertises en matière de vulgarisation agricole, ainsi que dans les domaines de la diversification et de la promotion des produits du terroir dans le Jura et le Jura bernois. Le conseil de fondation est formé de représentants des Etats et des Chambres d'agriculture. Pour le Jura, MM Vincent Eggenschwiler, Claude Hürlimann et Jean-Paul Lachat représentent la CJA; Mme Anne Roy et MM Jacques Gygax et Edgar Sauser sont les représentants du canton.

Le conseil de fondation est présidé par M. Etienne Klopfenstein de Corgémont. Avec cette nouvelle organisation, la défense professionnelle prend plus de responsabilités et participe à l'orientation de toutes ces activités, elle dispose de nouveaux moyens pour contribuer à un développement rural favorable. Ce type d'organisation est unique en Suisse dans le domaine concerné, il répond à des conditions de départ également exceptionnelles et permettra de maintenir un centre de compétence de haut niveau à disposition des agriculteurs et du monde rural de l'Arc jurassien. Par la création de cette nouvelle institution, c'est aussi le monde agricole de deux régions que des questions politiques avaient divisé, qui se rassemble pour faire face aux nouveaux défis auxquels l'agriculture est confrontée.

### Tableau 1 :

#### **Formation en agriculture et en économie familiales ; Nombres d'élèves**

Désignations	1991/92	1995/96	2000/01	2003/04
Ecole professionnelle 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	40	30	29	27
Ecole d'agriculture	48	32	52	53
Certificat fédéral de capacité	14	17	29	24
Cours p. chefs d'exploitations (dès 2000, Arc JU)	21	13	35	24
Ecoles profes. des gestionnaires en économie familiale (GEF)	4	8	38	36
CFC délivrés pour les GEF	--	--	--	11

## **Fromagerie de Courgenay**

Le projet de restructuration de la fromagerie de Courgenay va bon train et le premier coup de pioche sera vraisemblablement donné en 2005. Il est prévu de construire une nouvelle fromagerie et une cave d'affinage dans la zone industrielle de Courgenay.

Ce projet est devisé à Fr. 5.9 millions et permettra de transformer 5.6 millions kg de lait en Gruyère (500 tonnes). 36 producteurs ont suivi de très près l'évolution du dossier et ont accepté de créer une nouvelle société qui permettra la réalisation du projet. 51% du capital-action de la société anonyme qui conduira la fromagerie a d'ores et déjà été souscrit par la société des producteurs de lait. La nouvelle fromagerie continuera d'être exploitée par l'entreprise Emmi, qui s'est engagée à louer l'infrastructure sur une longue durée.

La CJA a suivi et participé aux nombreuses discussions qui ont entouré ce projet. Elle se réjouit de constater l'intérêt et l'engagement des producteurs de lait dans ce projet ainsi que leur volonté à prendre leur destin en main. Cette action témoigne de l'esprit d'entrepreneur de ces agriculteurs. On peut aussi saluer l'active démarche de la Miba et plus particulièrement de son directeur, M. Jacques Gygax qui anime et mène le projet. La nouvelle fromagerie sera moderne, rationnelle et d'une grandeur qui permette de voir l'avenir. L'assurance de la mise en valeur d'une grande quantité de lait en produit AOC, auquel on prédit un bel avenir, est tout aussi réjouissante.

## **Sortie anticipée du contingentement**

L'article 36a qui règle la suppression du contingentement laitier est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La suppression totale du contingentement est prévue pour le 1<sup>er</sup> mai 2009, toutefois, le Conseil fédéral peut en exempter les producteurs qui s'organiseront pour gérer les volumes dès le 1<sup>er</sup> mai 2006. La CJA s'est prononcée lors de la mise en consultation de l'ordonnance sur l'exemption du contingentement laitier.

La Chambre soutient la sortie anticipée pour autant qu'une gestion efficace des volumes puisse se mettre en place. Cela suppose un petit nombre d'organisations de producteurs (OP), un minimum d'organisations de producteurs utilisateurs (OPU) et une très large adhésion des producteurs de lait aux nouveaux systèmes proposés. L'enjeu est considérable, une cohésion entre les organisations de producteurs est nécessaire pour éviter une surabondance de la production de lait et un effondrement des prix. Jusqu'en 2009, la Confédération a mis en place des garde-fous qui devraient éviter l'éclatement de la production.

Au-delà, il faudra que les organisations de producteurs aient accumulé suffisamment d'expérience pour être en mesure de gérer les volumes et de concentrer l'offre. Pour la Chambre, les acteurs de la production laitière doivent profiter du filet de sécurité à disposition durant 3 ans pour préparer la sortie définitive du contingentement étatique et assurer à long terme la durabilité économique de la production laitière.

La prolongation de l'obligation pour les producteurs de faire partie d'une OP ou OPU jusqu'en 2012 sera sans doute une mesure complémentaire indispensable et la Chambre ne manquera pas de la revendiquer.

Pour l'heure, le succès de l'opération n'est pas assuré, les divergences entre les producteurs sont encore nombreuses et une méfiance de ceux-ci envers leurs fédérations se fait jour. Il serait faux de croire qu'une formule individualiste, où le producteur de lait négocie personnellement son lait, a plus de chance : ce genre de démarche facilitera le travail de sape des prix par les grands distributeurs ou les acheteurs de lait.

Dans le Jura, la solution passe par la MIBA. Son projet de sortie anticipée a été présenté lors des réunions régionales de la Vallée de Delémont et des Franches-Montagnes organisées par la CJA et les sociétés régionales. Le comité de la Chambre a pris position sur celui-ci en début d'année 2005. Il revendique quelques adaptations en ce qui concerne les transferts des droits de production de la montagne vers la plaine afin de maintenir des potentiels de production dans des régions déjà extensives.

D'autre part, la Chambre souhaiterait que le projet permette un report de quantités (5'000 kg) livrées en plus ou en moins sur l'année suivante. Enfin, elle revendique un système de sanctions en cas de dépassement qui soit clair et équitable pour tous.

Le projet de MIBA a la particularité de maintenir le transfert des droits de production entre producteurs. Dans d'autres régions, on prévoit d'organiser des ventes aux enchères de ces droits de production. Ce deuxième modèle permet un contrôle des prix de ces droits et devrait éviter une envolée de ceux-ci. Par contre, il est administrativement plus lourd et limite aussi la mobilité des quotas. Le comité de la CJA est partagé sur cette question et n'a pas fait d'autres propositions à la MIBA.

**Tableau 2 :****Quelques données générales sur l'agriculture jurassienne  
au 2 mai**

Désignations	Unité	1999	001-03	2004	Dif. 01-03/04
Exploitations avec PD	u.	1'144	1'102	1'085	- 17
SAU total (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	40'445	40'040	- 405
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	18'737	19'277	540
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'080	9'262	182
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'970	3'331	- 639
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'913	3'548	- 365
Maïs-grain	Ha	313	386	283	- 103
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'157	2'304	147
Oléagineux	Ha	890	790	861	71
Pois protéagineux	Ha	105	172	171	- 1
Pommes de terre	Ha	109	88	81	- 7
Betteraves sucrières	Ha	334	302	347	45
Betteraves fourragères	Ha	145	113	91	- 22
Tabac	Ha	35	45	53	8
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	264	255	- 9
Bovins totaux	u.	55'715	57'486	56'243	- 1'243
vaches	u.	20'215	21'160	21'094	- 66
vaches dont le lait est commercialisé	u.		15'558	15'245	- 313
génisses et taureaux de plus d'1 an	u.	13'572	13'844	13'795	- 49
bétail d'élevage de moins de 1 an	u.	9'540	9'076	8'376	- 700
bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	11'806	11'696	- 110
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1'602	1'282	- 320
Chevaux	u.	4'243	4'380	4'543	163
Moutons	u.	5'204	5'414	5'125	- 289
Chèvres	u.	849	937	967	30
Porcs	u.	13'488	16'614	15'991	- 623
truies et verrats	u.	1'645	1'907	1'927	20
porcelets et porcs à l'engrais	u.	11'843	14'707	14'064	- 643
Volailles	u.	75'167	90'722	58'457	- 32'265
poules pondeuses	u.	37'134	38'123	41'721	3'598
poulets de chair de tout âge	u.	21'293	40'615	37'475	- 3'140
dindes de tout âge	u.	5'678	52	67	15
UGBFG totales	u.	37'579	38'960	38'474	- 486

**Tableau 3 :****Structures et productions principales de l'agriculture du Jura**

	1985	1990	1996	2000	2003	2004
Exploitations totales	1'872	1'553	1'341	1'228	1'177	1'170*
Moyenne SAU/exploitation (ha)	20.9	24.0	29.3	31.9	34.1	34.2*
Exploitations principales (n)	1'369	1'261	1'150	1'011	1'009	
Moyenne SAU/expl. principale (ha)	26.8	27.6	32.8	36.6	38.0	
Unité de main d'œuvre standard (UMOS) coeff. 04						2'512
Terres ouvertes (ha)	10'663	13'249	13'633	12'423	11'559	11'080
Lait commercialisé (to)	76'000	77'000	78'000	80'000	83'000	84'000
Céréales panifiables (to)	14'000	16'000	22'000	23'000	13'000*	19'000*
Betteraves sucrières (to)	7'000	9'000	9'000	23'000	15'400	21'800*
Oléagineux (to)	1'070	2'260	2'690	2'250	1'990	3'000*

\* chiffres provisoires

Les tableaux 2 et 3 nous renseignent sur l'évolution de l'agriculture jurassienne. On constate une certaine stabilité de l'évolution des exploitations à titre principal depuis 2000. On constate que 93% des exploitations agricoles jurassiennes remplissent les critères des prestations écologiques requises et pratiquent donc la production intégrée. Ce type de production a moins recours aux différents intrants agricoles. On a calculé que les engrais du commerce ont diminué, en 10 ans, de plus de 40% ce qui représente plus de 400 tonnes d'engrais uniquement pour le territoire jurassien. Dans la même période, l'utilisation de produits chimiques a aussi diminué d'environ 35%, on renonce de plus en plus à appliquer des fongicides sur les cultures céréalières. Durant ce laps de temps, les terres ouvertes ont diminué de 2'500 ha, les herbages ayant remplacé ces cultures. Les unités bovines (UGB) ont progressé de 3% seulement, alors que les effectifs des autres animaux, principalement des espèces de type extensif (moutons, chèvres, chevaux) se sont beaucoup plus développées durant la même période, la volaille a diminué de plus de 20%.

L'agriculture jurassienne s'est donc extensifiée durant cette dernière décennie contrairement aux affirmations de certaines organisations de

protection de la nature. Cette évolution est le fruit de la nouvelle politique agricole et va probablement se poursuivre. Elle est néanmoins inquiétante car lorsqu'un volume de production devient trop faible, les distributeurs et transformateurs refusent de les acheter en raison des frais de transport et c'est le cas actuellement pour la production d'œufs. Un transfert vers le plateau suisse de ces productions s'opère dans la majorité des cas.

De manière générale, la taille des « volumes critiques » tend aussi à augmenter, au niveau des céréales par exemple, les petits centres collecteurs rencontreront des difficultés pour écouler leurs marchandises à l'avenir. A ce titre on peut saluer la volonté de Centre Ajoie SA qui, en investissant dans le renouvellement de son centre collecteur, assure le maintien d'un outil de travail, d'une bonne capacité, indispensable aux producteurs. Centre Ajoie contribue par la même occasion à la pérennité de son entreprise à condition que les agriculteurs continuent de semer des céréales et des oléagineux.

La CJA continuera de s'engager pour le maintien d'une agriculture productive dans les zones périphériques comme la notre. Son rôle de production de biens alimentaires reste fondamental et la politique doit donner un cadre qui permette aux différents types d'agriculture de Suisse d'assumer cette fonction. La CJA revendique le maintien et le développement de potentiels de production pour le Jura auprès des différents partenaires commerciaux. Elle est attentive aux nouveaux canaux de distribution qui se développent et se met à disposition pour diffuser des informations sur ce sujet.

Nous sommes conscients que les prestations d'intérêt général rémunérées par les paiements directs sont indispensables aujourd'hui et que l'on ne saurait s'en passer dans un marché où les prix à la production ne cessent de baisser quant bien même les prix à la consommation augmentent.

Aujourd'hui, il est aussi de la responsabilité des agriculteurs d'être attentifs aux attentes de la société. Le professionnalisme et le respect des normes en vigueur permettent de répondre dans la majorité des cas à ces attentes. Il n'en demeure pas moins que l'espace rural doit pouvoir être utilisé à des fins agricoles avec parfois certains inconvénients inévitables et qu'il faut faire comprendre aux personnes externes à l'agriculture. Cette tâche devient toujours plus difficile et requiert l'engagement de chacun.

## Réseaux Ordonnance sur la Qualité Ecologique

En mai 2004, le canton du Jura a édité, sous forme de directives, les critères à respecter pour appliquer un des deux volets de l'Ordonnance sur la Qualité Ecologique : la mise en réseaux de surfaces de compensation écologique. Le comité de la Chambre Jurassienne d'Agriculture, après avoir pris connaissance de ce document et en avoir discuté avec les autorités de surveillance (Service de l'Economie Rurale et Office des Eaux et de la Protection de la Nature) a pris la décision de profiler l'organisation comme promoteur de réseaux et porteur de projet. Pour ce faire, le comité a nommé un groupe de travail, animé par le secrétaire adjoint de la Chambre. Le comité a chargé le groupe de travail d'étudier la mise en place et l'animation d'un premier projet cantonal de réseau conforme à l'Ordonnance sur la Qualité Ecologique.

La région « Vendline – Coeuvalte » a été choisie par le groupe car elle présente des caractéristiques très intéressantes (étangs de Bonfol et Corbat et marais de Dampfreux). Le projet s'étend sur 6 communes (Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez et Vendlincourt); il concerne potentiellement 69 exploitations agricoles pour une SAU de 2'660 ha (avec un taux remarquable de 11,2% de surfaces de compensation écologique et notamment 4'228 arbres fruitiers haute tige).

Plusieurs espèces cibles sont retenues. Pour chaque espèce, le projet devra proposer, pour favoriser son développement, un/des site(s) particulier(s) ainsi qu'une/des mesure(s) [implantation de surfaces de compensation écologique spécifiques ou modification des interventions d'exploitation].

Chaque agriculteur sera libre d'adhérer ou non au réseau. L'adhésion fera l'objet de discussion et de la signature d'un engagement. Les objets retenus pour le réseau seront spécifiés dans des contrats (à l'instar des dispositions existantes pour les prairies extensives, les jachères, etc.) d'une durée de 6 ans. Si l'adhésion est insuffisante et que le projet ne peut plus être justifié, il devra être abandonné.

L'étude a été confiée à M. Jacques Studer, biologiste expérimenté dans cette problématique et qui devra « coacher » Mme Marie-Anne Meyrat, biologiste collaborant à la Fondation Rurale Interjurassienne. Un jeune étudiant du Technicum agricole de Lullier (M. Marco Huber) effectuera, dans le cadre de son travail de diplôme, un relevé de l'état initial du périmètre.

Le calendrier de mise en place prévoit plusieurs étapes et échéances :

- Mi-mars 2005 : présentation de l'état initial

- De mi-mars à fin juin 2005 : étude de l'avant projet, discussion avec les exploitants et recueil des adhésions de ces derniers.
- Juillet à fin septembre 2005 : mise au net du projet définitif et procédure d'approbation fédérale et cantonale.

Le budget devrait être couvert, partiellement du moins, par des partenaires. Les agriculteurs pourront aussi être associés au financement du projet (retenue en pour-cents du supplément réseau obtenu).

Pour les agriculteurs adhérents, les surfaces de compensation écologique (types 1 à 10, selon la nomenclature officielle) intégrées au projet recevront une contribution particulière « réseau » de Fr. 500.- par hectare, respectivement Fr. 20.- par arbre, cumulable avec les autres mesures et paiements directs en place.

Des démarches sont en cours pour la recherche de partenaires au financement. Un appel est lancé aux organisations ou personnes intéressées mais qui auraient été involontairement oubliées. Parallèlement, demande a été faite au Gouvernement pour assurer le versement des contributions réseau dès cette année pour les surfaces de compensation écologique déjà en place et qui seront intégrées au projet de réseau. Le versement est lié à l'adhésion volontaire de l'exploitant et son engagement sur 6 ans.

### **Révision du contrat type de travail en agriculture**

Les belles espérances de l'année dernière ne se sont pas traduites dans les faits. Après des mois de travaux, la commission ad hoc instaurée sous l'égide de AGORA pour rédiger une convention collective de travail pour l'agriculture romande, voire suisse a rendu les armes. Lâché par la base et par l'Union Suisse des Paysans, le projet a été ajourné. Seuls nos collègues valaisans ont poursuivi leurs efforts et signé avec les syndicats chrétiens une Convention Collective de Travail.

Dans le Jura, une motion parlementaire, transformée en postulat par le plénum, a incité les autorités à travailler à une révision du contrat type de travail en agriculture. Le postulat demandait :

- Fr. 3'000.- de salaire net pour des employés non qualifiés (actuellement Fr. 1'280.-)
- Le 13<sup>ème</sup> salaire intégral (actuellement en fonction des années de service)
- 45 heures de travail hebdomadaires (actuellement 55 heures)
- 2 jours de congés hebdomadaires (actuellement 1 ½)
- 9 jours fériés payés (actuellement 8)
- 5 semaines de vacances dès l'âge de 50 ans

La Chambre Jurassienne d'Agriculture s'est largement inquiétée de la portée excessive de ces propositions ; elle a discuté de cette problématique avec les parlementaires agricoles. Elle se félicite de leurs interventions en plénum et prend acte avec satisfaction de l'écoute attentive du Département de l'économie.

La Chambre a soumis des propositions au DEC. Elles visent à :

- Passer du salaire net au salaire brut. La Chambre propose de définir un salaire brut contractuel de branche, comprenant un salaire en espèces (avec droit au 13<sup>ème</sup> intégral) et un salaire en nature, intégrant nouvellement une rubrique pour l'entretien du linge (Fr. 60.- par mois).
- Il est proposé que ce salaire soit intégré dans une annexe au contrat type de travail en agriculture et ne figure que sous forme de renvoi dans le texte législatif. La Chambre a aussi proposé un tableau de modulation du salaire en espèces ; ce tableau tient compte des critères suivants : âge de l'employé(e), durée de l'engagement (contrat de courte/longue durée, à durée déterminée ou non), de la formation et des capacités professionnelles ainsi que de l'expérience professionnelle (nombre d'années de travail en agriculture).
- La Chambre a aussi proposé de supprimer l'obligation pour l'employeur de contracter une assurance maladie pour son employé(e) et de payer la moitié des primes de l'assurance de base. Cette disposition surannée et unique n'est plus conforme à la LAMal.
- Le 23 juin deviendra le 9<sup>ème</sup> jour férié payé dans le C.T.T
- Les employés auront droit à une 5<sup>ème</sup> semaine de vacances dès qu'ils atteindront l'âge de 50 ans.

Par contre, la Chambre propose de ne modifier ni les horaires de travail, ni les jours de congé. Finalement, ces propositions permettront de mieux appréhender les charges sociales (cotisations AVS et impôts à la source) et elles ouvrent la porte de manière bienvenue à une comparaison horizontale avec les autres secteurs d'activité. Elles ne devraient pas induire un renchérissement trop important du coût de la main d'œuvre agricole.

## **Assurances**

La Chambre gère une section cantonale de la caisse-maladie Agrisano. Le nombre d'assuré(e)s n'a pas beaucoup varié entre 2004 et 2005. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs :

Année	Assuré(e)s Agrisano Jura	Prime moyenne cantonale (en francs par mois)	Ecart Agrisano JU / prime moyenne JU (en francs par mois)
2002	3'667	285.10	- 63.00
2003	4'247	301.00	- 34.45
2004	2'362	309.30	- 5.50
2005	2'236	318.95	- 15.15

Le constat reste à l'évidence avéré depuis des années : les primes AGRISANO sont toujours inférieures à la moyenne cantonale. Malgré une campagne intensive d'information et de publicité en fin d'année dernière, les affiliations n'ont pas compensé les départs. On ne peut que regretter cette situation due probablement au fait que nos potentiels adhérents sont attachés viscéralement à leur caisse maladie. Pourtant, AGRISANO a fait un effort particulier sur les primes de la catégorie enfants et est même l'assurance la plus avantageuse pour cette catégorie d'assurés. Il faudra que nous poursuivions sans relâche nos efforts pour convaincre les familles paysannes d'adhérer à leur caisse maladie professionnelle.

Chaque personne, quel que soit sa profession, son âge ou son état de santé peut adhérer à l'assurance de base sans problème. Par contre, l'offre des assurances complémentaires est strictement réservée aux agriculteurs et à leur famille ainsi qu'aux personnes exerçant des activités « para-agricoles ». La Chambre assure une partie importante de son financement par le biais de son service « assurances ». Dès lors en adhérant à Agrisano, les agriculteurs contribuent à l'équilibre financier de leur organisation professionnelle sans frais supplémentaires dans la majorité des cas (ils contribuent aussi à éloigner des perspectives d'augmentation des cotisations).

La Chambre gère une assurance globale proposée aux employeurs agricoles pour couvrir leur main-d'œuvre extra familiale. Cette assurance globale couvre l'assurance maladie, l'assurance accidents (LAA), la perte de gain en cas de maladie (IjM) et la caisse de pension (LPP), soit toutes les obligations légales contenues dans le contrat type de travail agricole cantonal.

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2001	592'978.-	97'883.80	1'563'234.-	79'318.90	1'948'000.-	13'589.70
2002	810'571.-	133'347.40	1'661'116.-	80'613.40	2'009'357.-	14'232.90
2003	778'082.-	143'405.70	1'665'149.-	75'152.40	1'804'127.-	12'610.60

Enfin, le secteur assurances de la CJA est à la disposition des familles paysannes jurassiennes pour :

- Une révision du portefeuille d'assurances. Le conseil consiste en un entretien de deux heures portant sur toutes les assurances de l'exploitation qui s'achève par la rédaction de conseils de modifications du portefeuille des assurances. Cette activité est soumise aux règles d'absolues neutralité et confidentialité. Contactez le secrétariat pour un rendez-vous ; cela en vaut la peine !
- Des conseils adaptés aux besoins de chaque exploitation et chaque famille pour les couvertures des risques de décès, d'invalidité et de capitaux/rentes en cas de retraite (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers). Les produits de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse sont proposés car les primes sont modiques et les prestations parfaitement adaptées aux besoins des exploitants.

### **Service juridique de consultation et de renseignements**

Notre avocat a la charge de rendre un avis juridique ou rédiger une démarche pour assurer les requérants (exploitants et/ou organisations agricoles) des meilleures chances de succès.

Le rythme de croisière du service avec 33 demandes de rendez-vous est constant. Ce qui frappe le plus est la proportion (54,5%, en progression constante) des requérants qui ne respectent pas la procédure fixée. Le rendez-vous est pris directement à l'étude, sans passer par le secrétariat de la CJA. Rappelons que nous souhaitons que les demandeurs prennent contact avec notre secrétariat avant de prendre rendez-vous avec notre avocat conseil. Il s'avère à l'expérience que de nombreuses demandes peuvent être réglées par d'autres canaux que ceux du service juridique.

Les motifs des demandes (du moins ceux qui sont connus) peuvent être classés en trois grands groupes :

Motif de la demande	Nombre de cas
Droit immobilier, foncier ou d'aménagement du territoire	8
Finances, impôts, droit du travail	4
Commerce de contingent laitier	3

Comme relevé dans l'une de nos circulaires d'information, nous estimons que le service juridique devrait être beaucoup plus sollicité dans le cadre des procédures communales de révision du plan d'aménagement local.

## AJAPI

Même si elle partage ses bureaux et une partie de son personnel avec la Chambre, AJAPI est une organisation autonome. Une convention lui délègue la charge des contrôles; sa mission se borne à faire des constats.

Si les contrôles des exploitations (sur dossiers ou par visite) laissent apparaître une situation de respect partiel ou de non respect de règle(s) d'un programme, AJAPI conclut sa mission en faisant une proposition de sanction, basée sur les directives édictées par le Département cantonal de l'économie et de la coopération. AJAPI informe le producteur concerné de sa proposition.

La sanction définitive est déterminée et notifiée par le Service de l'Economie Rurale qui ouvre les droits d'opposition puis de recours.

AJAPI a le mandat de contrôler les programmes découlant :

- De l'Ordonnance sur les paiements directs (PER; SRPA ; SST ; et les aspects qualitatifs liés à l'Ordonnance sur la protection des animaux)
- Des productions spéciales (arboriculture et petits fruits)
- Des détenteurs de labels et/ou marques :
  - IP Suisse pour les céréales panifiables et le colza
  - IP Suisse pour la viande
  - M 7 pour la viande
  - Assurance Qualité Viande Suisse (viande)
- De l'Ordonnance sur la Qualité Ecologique

Pour la campagne 2003/2004, les statistiques montrent la situation suivante :

Programme concerné	Nombre d'exploitations		
	Inscrites	Visites de contrôle	Propositions de sanction
Prestations écologiques requises	1'017	360	58
Indice de couverture des sols	598	116	0
Sorties régulières en plein air	857	445	17
Systèmes de stabulation respectueux	615	349	8
Label IP Suisse végétal	133	115	Pas de la compétence de AJAPI
Arboriculture, petits fruits	12	4	
Label IP Suisse Viande	125	76	
Label M 7	132	78	
Assurance Qualité Viande Suisse	380	147	

Les propositions de sanction n'ont que rarement des incidences financières (sous la forme de réduction des contributions à la surface) mais elles induisent une visite obligatoire de contrôle l'année suivante.

L'un des événements marquants de l'année 2004 pour AJAPI a été l'obtention de son certificat d'accréditation (norme EN 45004 – ISO 17020), sous l'égide de l'Office Intercantonal de Certification avec les organisations consœurs des cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Dès l'année prochaine, AJAPI pourrait assumer aussi les contrôles des productions spéciales : maraîchage, horticulture et viticulture. En effet, des contacts sont en cours avec les organisations faîtières de ces productions pour déléguer les contrôles aux organisations cantonales accréditées.

## **Nouvelle identité pour la NCJA**

On ne peut être indéfiniment nouveau ou nouvelle. Lors de la restructuration de la Chambre Jurassienne d'Agriculture en 2002, pour marquer le contraste avec l'ancienne organisation, le groupe de travail n'avait pas trouvé d'autre solution que d'affubler notre organisation de l'adjectif NOUVELLE, qui n'était ni original, ni durable. La raison l'a emporté et la décision a été prise par le comité de rayer ce qualificatif. La Chambre Jurassienne d'Agriculture renaît donc telle un phénix, pour en quelque sorte marquer ses 30 ans d'existence. Pour autant, les statuts ne seront pas modifiés.

Un nouveau logo, que vous découvrirez en page de couverture, identifiera désormais notre organisation. Enfin, le comité a décidé, pour accentuer l'identité de la Chambre et clarifier son mandat, d'associer au nouveau logo une nouvelle devise: **DES PAYSANS - DES PAYSAGES - UN PAYS.**

## **Programme d'activité 2005**

### ***PA 2011***

Les discussions sur la politique agricole 2011 (PA 2011) sont en cours et vont nécessiter un suivi particulier durant l'année. Les négociations à l'OMC vont influencer distinctement les décisions politiques pour ces prochaines années. L'orientation que prend la PA 2011 aura des effets considérables sur les prix de la production agricole. Un transfert du soutien au marché vers des paiements directs est préconisé par l'Office fédéral de l'agriculture. Si certaines adaptations sont nécessaires, la CJA refuse le rythme de réforme imposé et, à l'instar de l'USP et des autres organisations professionnelles, soutient une voie qui assure le plus longtemps possible le maintien des prix agricoles. La CJA ne manquera de faire entendre la voix du Jura dans ce débat déterminant pour l'avenir de nos exploitations.

### ***Fondation Rurale Interjurassienne FRI***

La FRI fonctionne de manière autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 05. La CJA s'engage dans cette nouvelle institution et souhaite que cet instrument de formation et de développement rural soit en mesure de répondre aux attentes des agriculteurs et des paysannes en matière de formation, de vulgarisation et de conseils, de mise valeur des produits du terroir et de recherche de nouveaux canaux d'écoulement. De par son personnel, les compétences de la FRI sont multiples et de hautes qualités, il appartient aux agriculteurs de les utiliser de la manière la plus efficace possible. La CJA, par l'intermédiaire de ses représentants au conseil de fondation, continuera de transmettre les attentes et besoins de ses membres.

### ***Sortie anticipée du contingentement laitier***

La sortie anticipée du contingentement laitier est en discussion et le projet de MIBA répond aux exigences posées par la Confédération. A ce stade, il est fort probable qu'une organisation de producteurs MIBA voie le jour assez rapidement et permette une sortie dès le 1<sup>er</sup> mai 2006. Il est important qu'au travers de cette réorganisation, aucun potentiel de production n'échappe à notre région. Le comité de CJA s'engagera dans ce sens tout en visant le maintien d'un prix attractif dans cette branche.

### ***Communication***

Un effort important reste à faire au niveau de la communication interne et surtout externe. Un projet est en cours et n'a pas pu voir le jour en 2004 faute de financement. Celui-ci devrait néanmoins se réaliser durant l'année 2005 grâce à l'appui de l'USP. L'état d'adaptation permanente que les agriculteurs vivent depuis une dizaine d'années est souvent ignoré du reste de la population, de même que les efforts incroyables qu'ils ont déjà consentis. Avec tous les partenaires de l'agriculture jurassienne nous mettrons un accent particulier sur cette communication.

### ***Equilibre financier de la Chambre Jurassienne d'Agriculture***

Nous sommes toujours à la recherche de solutions en vue d'assurer l'équilibre financier de la Chambre. Des discussions avec les sociétés régionales d'agriculture sont en cours et la recherche de nouveaux mandats rémunérateurs est aussi explorée. Un renforcement de la publicité pour l'assurance AGRISANO devrait contribuer au maintien, voire au développement du nombre d'assurés. A noter que cette assurance est avant tout destinée aux familles paysannes et au secteur para agricole.

Enfin, de nombreux dossiers sont en cours (fiscalité transfrontalière, réseaux OQE, contrat type de travail, sauvegarde de l'aire agricole, district franc de chasse, loi cantonale sur l'eau et les cours d'eau, pâturages boisés, etc.) et feront l'objet de différentes démarches en 2005.

## COMPTES DE PERTES ET PROFITS

### PRODUITS

	Budget 2004 CHF	Comptes 2004 CHF	Budget 2005 CHF
Cotisations des membres	306'000.00	303'118.80	304'000.00
Contributions des partenaires et autres contributions	46'000.00	45'077.35	46'000.00
Travaux salariés	140'000.00	170'252.90	140'000.00
Autres produits (intérêts, etc.)	15'000.00	83'133.40	45'200.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>507'000.00</b>	<b>601'582.45</b>	<b>535'200.00</b>

### CHARGES

Salaires et charges sociales	270'000.00	296'264.70	299'500.00
Frais de séances et délégation	63'000.00	55'158.30	55'000.00
Frais de représentation et de déplacements	20'000.00	13'157.35	16'000.00
Cotisations versées à des organisations tierces	148'500.00	146'927.65	157'500.00
Frais administratifs et divers	31'000.00	89'795.35	32'700.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>532'500.00</b>	<b>601'303.35</b>	<b>560'700.00</b>

*bénéfice/perte*

**-25'500.00**

**279.10**

**-25'500.00**

## COMPTES DE BILANS

AU 01.01.2004

Actif		Passif	
<i>Caisse</i>	270.85	45'224.10	<i>Transitoires</i>
<i>CCP</i>	33'880.92	30'476.85	<i>Prêts Fonds solidarité</i>
<i>Banque CE</i>	51'025.75	10'000.00	<i>Fonds de réserve bureautique et mobilier</i>
<i>Transitoires</i>	110'439.45	35'000.00	<i>Fonds de réserve promotion de l'agriculture</i>
<i>Mobilier</i>	1.00	50'000.00	<i>Fonds de réserve</i>
<i>Participation</i>	7.00	24'924.02	<i>Capital</i>
	<b>195'624.97</b>	<b>195'624.97</b>	

AU 31.12.2004

Actif		Passif	
<i>Caisse</i>	4.05	20'098.40	<i>Transitoires</i>
<i>CCP</i>	6'032.32	20'476.85	<i>Prêts Fonds solidarité</i>
<i>Comptes bancaires</i>	73'723.35	1'259.60	<i>Réserve économie alpestre</i>
<i>Transitoires</i>	82'270.25	10'000.00	<i>Fonds de réserve bureautique et mobilier</i>
<i>Mobilier</i>	1.00	35'000.00	<i>Fonds de réserve promotion de l'agriculture</i>
<i>Participation</i>	7.00	50'000.00	<i>Fonds de réserve</i>
		25'203.12	<i>Capital</i>
	<b>162'037.97</b>	<b>162'037.97</b>	

<i>Fortune en début d'exercice</i>	119'924.02
<i>Fortune en fin d'exercice</i>	120'203.12
<b><i>Augmentation de la fortune</i></b>	<b>279.10</b>

## FONDS DE SOLIDARITE - 2004

### COMPTES DE PERTES ET PROFITS

	PRODUITS	CHARGES
Dividendes et intérêts	2'233.75	
Interventions fonds		1'500.00
Dotation FRI		10'000.00
Droits de garde et frais		21.30
Versement à CJA		2'214.40
Variations sur placements		905.59
<b>Totaux</b>	<b>2'233.75</b>	<b>14'641.29</b>
<i>Perte</i>	<i>12'407.54</i>	
<b>Pour sommes égales</b>	<b>14'641.29</b>	<b>14'641.29</b>

#### ETAT DES AVOIRS AU 01.01.2004

Compte épargne BCJ	4'611.85
Placements	62'772.80
Débiteurs - CJA	30'476.85
<b>BILAN AU 31.12.2004</b>	<b>97'861.50</b>

#### ETAT DES AVOIRS AU 31.12.2004

Compte épargne BCJ	3'109.90
Placements	61'867.21
Débiteurs - CJA	20'476.85
<b>BILAN AU 31.12.2004</b>	<b>85'453.96</b>

### RESULTAT DE L'EXERCICE

Bilan au 31.12.2003	97'861.50
Bilan au 31.12.2004	85'453.96
<b>PERTE</b>	<b>12'407.54</b>

## CONTRIBUTIONS PROFESSIONNELLES 2005

Union suisse des paysans (cotisation Fr. 79'000.--, communication de base Fr. 17'000.--)	96'000.00
AGIR + AGORA + SAB + Divers	13'000.00
Cercle agricole Delémont	9'000.00
Société des paysans et paysannes d'Ajoie	9'000.00
Société d'agriculture du Clos-du-Doubs	4'500.00
Chambre d'agriculture du Haut-Plateau	8'500.00
Association des paysannes jurassiennes	9'000.00
Uniterre section jurassienne	8'500.00
<b>Total des cotisations aux organisations tierces</b>	<b>157'500.00</b>

## Rapport de vérification

La commission de vérification des comptes de la Chambre jurassienne d'agriculture a procédé à la vérification des comptes de l'organisation. Les soussignés ont procédé par sondage au contrôle des écritures et des pièces justificatives. La comptabilité concorde parfaitement et est tenue avec exactitude.

L'exercice 2004 boucle avec un bénéfice de Fr. 279.10 et la fortune se monte au 31.12.2004 à Fr. 120'203.12.

Les soussignés ont également contrôlé les comptes du fonds de solidarité qui solde à Fr. 64'977.11 au 31.12.2004 incluant un prêt de Fr. 20'476.85 à la CJA.

La commission de vérifications remercie MM Jean-Paul Lachat et Jacques Maître ainsi que Mlle Stéphanie Choulat pour leurs explications et leur bon travail. La commission recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2004 et d'en donner décharges aux organes responsables.

Les vérificateurs

Eliane Gogniat



Philippe Faivre



Dominique Paupe



Pascal Varin



*Nos partenaires cotisants*

CENTRE AJOIE SA  
COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS  
AGRO-CENTRE COURTETELLE  
LANDI CHAINE DU JURA SA  
A.J.A.P.I  
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE  
NEUCHATEL  
ASSOCIATION DES GROUPES D'ETUDES AGRICOLES ET EN  
ECONOMIE FAMILIALE  
BIO JURA  
JURA-BETTERAVES  
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA  
FEDERATION CANTONALE JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA  
RACE TACHETEE ROUGE  
FEDERATION JURASSIENNE DES CAISSES RAIFFEISEN  
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE  
HOLSTEIN (pie noire)  
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN  
FETE DES PAYSANS JURASSIENS  
JURANICO  
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL  
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA  
ASSOCIATION AGRICOLE DU VAL TERBI  
FENACO  
MIBA  
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA  
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE

***CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE***

*Faverge 5 - Case postale 100*

*2853 COURFAIVRE*

*Téléphone : 032 / 426.53.54 / 55*

*Télécopieur : 032 / 426.78.71*

*Adresse e-mail : [ncja.secr@agrisano.ch](mailto:ncja.secr@agrisano.ch)*

**CJA - Secteur des assurances**

**Case postale 140**

**2853 COURFAIVRE**

**Téléphone : 032 / 426.83.01**

**Adresse e-mail : [info-ju@agrisano.ch](mailto:info-ju@agrisano.ch)**

## Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

### Commission de vérification des comptes

Mme Eliane Gogniat, agricultrice, Le Noirmont ; MM. Philippe Faivre, agriculteur, Montignez ; Dominique Paupe, agriculteur, Epiquerez ; Pascal Varin, comptable, Saignelégier ; Maurice Comte, gérant Association Agricole, Courtételle.

### Délégations (organisations jurassiennes)

- Comité de l'Association des groupes d'études agricoles et en économie familiale du Jura : Mme Anne Roy
- Fondation Rurale Interjurassienne : MM. Vincent Eggenschwiler, Claude Hürlimann et Jean-Paul Lachat
- Association pour le Parc naturel régional du Doubs : MM. Daniel Bähler et Jacques Maître
- Comité de gestion de la caisse des épizooties : MM. Roger Hutmacher et Etienne Oeuvery.

### Délégués jurassiens (organisations romandes et suisses)

**Union suisse des paysans et à la chambre suisse d'agriculture** : M. Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier. Sept délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'assemblée des délégués de l'USP

Au **comité de AGORA** : MM. Jean-François Roth, Ministre DEC, Courtételle; MM. Vincent Eggenschwiler et Jean-Paul Lachat.

Au **comité du Groupement suisse pour la population de montagne** : M. Bernard Beuret, Corban

Au **comité de AGRI** : Mme Yvette Petermann

Au **comité de Suisse Grêle** : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Au comité de la **FPAS, CPAS, AGRISANO et de la Caisse agricole suisse de garantie financière** : M. Jacques Maître

Au **comité de la société suisse d'économie alpestre** : Mme Maguy Chapatte, La Chaux des Breuleux

Au comité de l'**Association des planteurs de betteraves de la SRA** : M. Rémi Cattin, Courroux

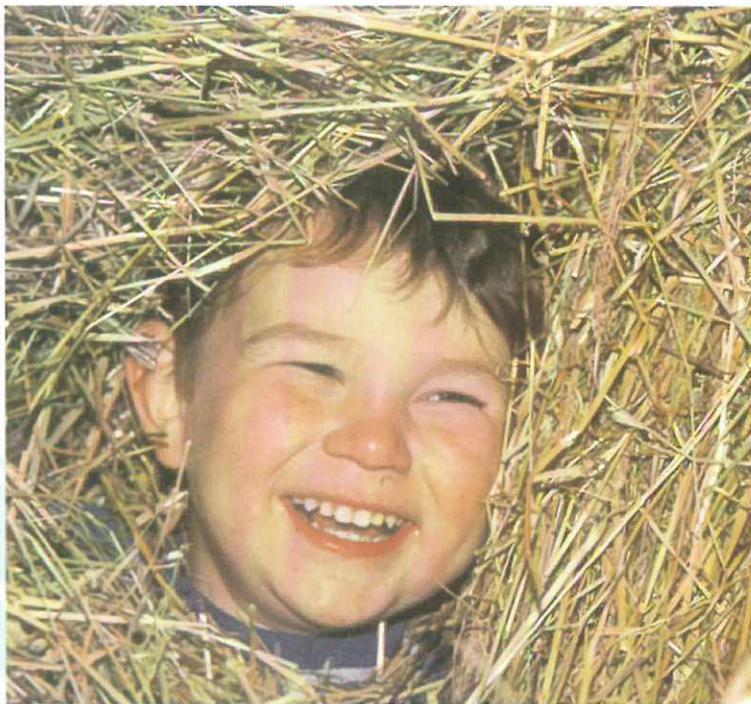
Au **comité de la fédération laitière MIBA** : MM. Werner Müller, Bourrignon, François Desboeufs, Courgenay et André Rebetez, Le Prépétitjean.

*La caisse maladie de l'agriculture!*

**AGRISANO**

krankenkasse caisse maladie cassa malati

Compétent ...



... en assurances et agriculture

 **USP** *Versicherungen*  
**USP** *Assurances*

**AGRISANO**

Nouvelle chambre jurassienne  
d'agriculture  
Case postale 140  
2853 Courfaivre

Tel. 032 426 83 01  
Fax 032 426 78 71

[www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch)